

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une enquête publique préalable à une autorisation environnementale en vue d'obtenir l'autorisation de régularisation de sa situation administrative suite à des modifications survenues en 2019, relatives à une ligne de presse de 400 tonnes associées à une ligne de dégraissage phosphatation, d'une ligne de presse de 600 tonnes associées à une ligne de dégraissage phosphatation, et d'une cabine de pulvérisation de peinture poudre, déposée par la société METALIS HPS située 37 boulevard des Entreprises à MONTBRISON, aura lieu du **lundi 13 mars au mardi 11 avril 2023 à 17h**, soit une durée de 30 jours.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le Directeur, société METALIS HPS 37 boulevard des Entreprises 42600 MONTBRISON, téléphone 04-77-93-33-77.

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation est la préfète de la Loire. À l'issue de l'enquête publique, la demande susvisée fera l'objet d'une décision préfectorale d'autorisation ou de refus.

Durant cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier (demande, étude d'impact, pièces annexes) déposé en mairie de MONTBRISON, siège de l'enquête publique aux heures et jours habituels d'ouverture des services au public, à savoir : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 10h à 12h, ainsi que sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4437>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : enquete-publique-4437@registre-dematerialise.fr
Ces dernières devront être transmises avant la clôture de l'enquête, soit le **mardi 11 avril 2023 à 17h**.

Toutefois, Monsieur Bernard ZABINSKI, qui a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, sera présent en Mairie de MONTBRISON les :

- lundi 13 mars 2023 de 9h à 12h,
- vendredi 24 mars de 14h à 17h,
- jeudi 30 mars de 9h à 12h,
- mardi 11 avril de 14h à 17h.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de MONTBRISON, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Montbrison.

Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.loire.gouv.fr, rubrique « ICPE : Installations classées pour la Protection de l'Environnement », « Les dossiers en cours d'instruction dans la Loire », « Tableau des dossiers en cours d'instruction »,

Toute personne physique ou morale concernée peut demander, à ses frais, communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le présent avis sera affiché quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie siège de l'enquête MONTBRISON, dans les mairies concernées par le rayon d'affichage SAVIGNEUX, CHAMPDIEU sur les lieux habituels d'affichage de ces communes ainsi que sur les lieux des aménagements projetés.